



Paris, le 22 Juin 2022

Madame, Messieurs,

Le contexte économique et social est frappé de plein fouet par les crises successives. Ainsi, le début d'année a été marqué par des luttes multiples, notamment dans l'éducation et le secteur social, les mobilisations se sont succédées depuis. Elles ont toutes pour thème commun le pouvoir d'achat et des revendications d'augmentation des salaires. Ce fut le cas, récemment, à la RATP ou à la SNCF. Ces mobilisations du monde du travail ont lieu alors que des annonces de bénéfices faramineux par les grandes entreprises et le CAC40 ont continué : 237 milliards de plus pour les 5 personnes les plus fortunées de France pendant la pandémie et 70 Milliards de dividendes versés en 2021... !

À l'inverse, pour l'ensemble de la population, les augmentations ont été très limitées, voire absentes lors des Négociations annuelles obligatoires de 2021 (NAO). Pourtant, l'inflation s'emballe et les prix à la consommation s'envolent !

Le pays connaît une forte inflation, notamment une forte hausse du coût des énergies (*électricité, gaz, et en particulier de l'essence*). Cette inflation intervient après bientôt deux ans de vie sous Covid-19 dont les graves conséquences sociales n'ont pas encore fini d'être mesurées.

Beaucoup de salarié-e-s de notre branche ferroviaire ont exprimé leurs exigences en se mobilisant, ces dernières semaines, dans leur entreprise, leur service.

Force est de constater que c'est bien l'évolution des revenus des salarié-e-s par rapport à l'inflation qui est déterminante. C'est un levier essentiel pour maintenir le pouvoir d'achat et agir aussi sur la répartition entre les revenus du capital et du travail. C'est bien aussi un constat de la pandémie, les efforts et l'engagement des salariés n'ont pas été récompensés à leur juste valeur, alors même que les mêmes que les profits de certaines entreprises ont, eux, augmentés.

Les salarié-e-s ont bien compris que l'enjeu majeur consiste à combattre la stagnation des salaires plus que d'agir sporadiquement sur l'évolution des prix.

Le carburant dépasse les 2€, l'énergie augmente de plus de 40%, la banque centrale européenne a nettement relevé, début juin, ses prévisions d'inflation jusqu'en 2024. L'institution s'attend désormais à une inflation de 6,8 % en 2022. Pour l'Insee, en avril 2022, les prix à la consommation ont augmenté de 4,8% sur un an, après une hausse de 4,5% en mars 2022 et de 3,6% en février ... Elle accélère encore en mai, à 5,2 % sur un an. Les matières premières flambent, les produits de 1^{ère} nécessité augmentent les uns après les autres ... A l'arrivée, ils et elles sont de plus en plus nombreux-euses à éprouver les plus grandes difficultés pour finir le mois et répondre à toutes leurs

obligations financières. Ce ne sont pas des subventions ponctuelles de quelques centimes, pris sur le bien commun ou la dette du pays qui permettra de faire face à l'inflation.

Pour nos organisations syndicales, il est clair que la branche a un rôle à jouer. Au-delà des dispositions légales relatives aux négociations relatives aux salaires, nos organisations syndicales signataires de l'accord classification et rémunération considèrent qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence.

Dans la branche ferroviaire, alors que le groupe SNCF annonce un bénéfice de près d'1 Milliard d'euros, que la RATP annonce un bénéfice net de 207 millions d'euros et que Transdev investit pour poursuivre sa croissance à l'international et dans le ferroviaire... les salarié-e-s n'ont pas touché le fruit de leur travail et de leurs efforts et subissent de plein fouet l'inflation.

Les petites augmentations ou les primes obtenues ici ou là ne permettent pas de répondre de manière pérenne à une forte inflation et ne correspondent nullement à de véritables augmentations salariales.

Les salarié-e-s de la branche ferroviaire doivent pouvoir vivre dans un logement décent, parce qu'ils doivent pouvoir se nourrir et répondre aux obligations matérielles du quotidien dans les meilleures conditions. Les salarié-e-s de la branche sont confronté-e-s quotidiennement à des conditions de travail souvent dégradées dans un contexte pandémique qui n'en finit pas et dans lequel les salarié-e-s n'ont pas démerité-e-s.

Parce qu'ils sont en droit de revendiquer une part substantielle de la valeur ajoutée de leur travail, **les fédérations UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT Cheminots vous demandent d'ouvrir au plus vite une négociation sur des mesures exceptionnelles de rattrapage de l'inflation, et, conformément aux dispositions de l'articles L2241-8 du code du travail, de prévoir également des négociations sur la revalorisation des rémunérations minimales de la branche ferroviaire. Conformément aux dispositions du et L2241-9, cette négociation sur les salaires sera également l'occasion d'examiner la situation de l'emploi, les prévisions d'évolution, l'évolution des salaires effectifs moyens par catégories professionnelles et par sexe...**

Nous restons à votre disposition pour convenir des dispositions d'ouverture de ces négociations, dans l'attente de vos réponses, recevez, madame et messieurs nos salutations syndicales.

Pour l'UNSA Ferroviaire

Didier MATHIS

Pour SUD-Rail

Erik MEYER

Pour la CFDT Cheminots

Thomas CAVEL